

Communiqué de la société informatique de France

L'enseignement secondaire s'ouvre au recrutement d'informaticiens

Le 18 décembre 2015

Le 8 décembre 2015 le gouvernement a annoncé la création d'une option informatique dans le CAPES de mathématiques¹. Une étape décisive, attendue et défendue par la SIF, est maintenant franchie au bénéfice de l'enseignement secondaire. Ces nouveaux professeurs auront la dénomination de « professeurs de mathématiques », mais, ne nous y trompons pas, il s'agit de professeurs formés en informatique à un niveau licence².

C'est une chance pour l'Éducation nationale qui comportera dans ses rangs des enseignants d'informatique, diplômés d'une licence d'informatique ou professionnels de l'informatique ayant fait le choix l'enseignement. Ces enseignants apporteront les compétences informatiques nécessaires face au besoin grandissant d'enseignement de l'informatique du collège, du lycée (ICN et ISN) de la classe de seconde au BTS.

C'est une chance pour le développement de l'informatique dans notre pays. La perspective d'exercer un métier de l'enseignement suite à une formation en informatique élargira mécaniquement le vivier d'étudiantes et étudiants présentant les concours de recrutement de l'Éducation nationale, mais aussi le nombre de jeunes filles et jeunes gens qui demain pourront pourvoir aux emplois proposés dans le secteur de l'informatique dont la France besoin.

Nous invitons donc la communauté des informaticiens à se mobiliser pour travailler à la mise en place de cette nouvelle mouture du CAPES. Il s'agit dans les universités, en coordination avec les collègues mathématiciens, de mettre en place des formations et préparations à ce CAPES. Il s'agit de promouvoir cette nouvelle perspective professionnelle auprès de nos étudiants,

¹ "Session 2017 : création d'une option informatique au Capes externe et au Cafep-Capes de mathématiques" sur [education.gouv.fr](https://frama.link/annonce-option-info-capes-maths), décembre 2015 <https://frama.link/annonce-option-info-capes-maths>

² "Concours externe du Capes et Cafep - Capes Section mathématiques - Programme de la session 2017 - Programme de l'option informatique de la première épreuve d'admissibilité" sur [education.gouv.fr](https://frama.link/prgm-info-capes-maths-pdf), décembre 2015 <https://frama.link/prgm-info-capes-maths-pdf>

actuels et futurs. Il s'agit d'informer le monde professionnel de cette opportunité pour des femmes et des hommes, informaticiens expérimentés, de poursuivre une carrière au sein de l'Éducation nationale.

La SIF s'engage par ailleurs à être vigilante à ce que le programme de cette option informatique, au delà de la version publiée pour la session 2017, couvre l'ensemble des grands domaines de l'informatique et en particulier les aspects architectures des ordinateurs, réseaux, et robotique qui sont d'ailleurs des notions présentes dans le programme du collège³, et à tout mettre en œuvre afin d'éclaircir les éléments d'ambiguïtés qui pourraient subsister dans les textes actuels.

La SIF soutient sans réserve ce nouveau CAPES qui ouvre la porte de la reconnaissance de la discipline informatique dont la France a besoin.

³ "Au BO spécial du 26 novembre 2015 : programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège" sur [education.gouv.fr](https://frama.link/annonce-programmes-ecole-college), novembre 2015 <https://frama.link/annonce-programmes-ecole-college>